

## **GECI International**

Rapport complémentaire des Commissaires aux  
Comptes sur l'augmentation du capital avec  
suppression du droit préférentiel de souscription

FIDUCIAIRE LEYDET

MAZARS

# **GECI International**

Siège Social : 21, Boulevard de la Madeleine, 75001 PARIS

Société Anonyme au capital de 7 458 477,25 euros

N° Siret : RCS PARIS B 326 300 969

Rapport complémentaire des Commissaires aux  
Comptes sur l'augmentation du capital avec  
suppression du droit préférentiel de souscription

## **Rapport complémentaire des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport spécial du 10 septembre 2008 sur l'émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription, autorisée par votre assemblée générale extraordinaire du 25 septembre 2008

Cette assemblée avait délégué à votre conseil d'administration la compétence pour décider d'une telle opération dans un délai de 26 mois et pour un montant maximum de 10 % du capital social

Faisant usage de cette délégation, votre conseil d'administration a décidé dans sa séance du 14 décembre 2009 de procéder à une augmentation de capital de 675 000 euros, par l'émission de 2.700.000 actions nouvelles de 0,25 euro de valeur nominale et au prix de 2,81 euros, soit un montant total de 7.587.000 euros dont 6 912 000 euros de prime d'émission.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport complémentaire conformément aux articles R. 225-115 et R. 225-116 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Ces diligences ont consisté à vérifier :

- la sincérité des informations chiffrées tirées de comptes intermédiaires consolidés établis sous la responsabilité du conseil d'administration au 30 septembre 2009 selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes consolidés. Ces comptes intermédiaires consolidés ont fait l'objet, de notre part, d'un examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France,
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'assemblée générale et la sincérité des informations données dans le rapport complémentaire du conseil d'administration sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant.

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes de la société et données dans le rapport complémentaire du conseil d'administration,
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 25 septembre 2008 et des indications fournies à celle-ci,
- la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés, le choix des éléments de calcul du prix d'émission, et son montant définitif,
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action.

*Fait à Courbevoie et à Paris, le 08 janvier 2010*

Les commissaires aux comptes

FIDUCIAIRE LEYDET

---



Didier AMPHOUX

---

MAZARS



JACQUES KAMIENNY

---